

Le Mot du Maire

Chères Tannerroises et chers Tannerrois,

Je commence la rédaction de ce petit mot avec enthousiasme et surtout plus de sérénité. Le retour à la normale semble être acté. Nous sommes en train de reprendre toutes nos habitudes, il existe encore quelques cas COVID par ci par là, mais il semble que le virus soit bien en régression.

En ce qui concerne la vie de la Mairie, nous venons d'adopter notre budget 2022. Deux dossiers nous occupent en ce moment. Le premier est le dossier d'installation de la Fibre : les travaux de pose et de remplacement de poteaux ont déjà commencé. Le second est le dossier de construction de la nouvelle station d'épuration qui durera encore quelques temps puisque nous n'en sommes qu'à la phase étude.

Vous avez pu constater également la mise en place de nouveaux panneaux de sécurité routière dans le village. Quelques « retouches » vont être faites dans les prochains jours (déplacement de panneaux et passages piétons).

Des travaux de voiries (Les Ruineaux – Les Cottets – Petite place derrière l'église – Réfection de trottoirs) sont également à l'étude et seront menés au cours de l'année.

Nos associations nous montrent à nouveau leur dynamisme et je remercie sincèrement tous les bénévoles qui œuvrent pour animer le village et nous divertir et pour promouvoir la culture dans notre petit village.

Je profite également de ces quelques lignes pour remercier Delphine pour cette nouvelle version du Cabasson. J'espère que cette proposition visuelle vous plaira.

Votre Conseil Municipal et les employés communaux sont au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. J'apprécie particulièrement nos rencontres en mairie ou au détour d'une rue.

Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.

Bonne lecture et bon printemps à vous tous.

Avec mon dévouement,

Votre Maire, Claudine PESANT



Pourquoi le « Cabasson » ?

Au début des années 2000, les membres du comité des fêtes de l'époque, décidèrent de la publication d'une « gazette » pour annoncer ses organisations, il fallait donc trouver un titre à ce petit journal. Chacun(e) a donné son idée et l'a expliquée. Et c'est le cabasson qui fut retenu. Jusqu'aux années 60, les femmes se retrouvaient au lavoir communal pour laver leur linge et là, toutes les nouvelles qui se passaient sur la commune étaient commentées, voir un peu exagérées. D'où l'idée du cabasson (agenouilloir). Depuis, celui-ci a mis des pages à la disposition des associations, ainsi qu'à la mairie. Voilà l'histoire de la naissance du cabasson.

Sommaire

L'édito de Madame le Maire

Informations utiles

Historique de la commune

Brèves du Conseil Municipal

Projets

Vie économique

Vie associative

Calendrier des manifestations



MAIRIE

Coordonnées

22 Rue Saint-Blaise

89350 TANNERRE-EN-PUISAYE

Tél : 03.86.45.40.66

Mail : mairie.tannerreenpuisaye@orange.fr

Horaires

Lundi 13h30/18h

Mardi 9h/12h

Mercredi 9h/12h

Jedi 9h/12h

Vendredi 9h/12h

NUMÉROS UTILES

France Services de Champignelles

5 Rue Arsène Duguyot

Tél : 03.86.45.19.08

Mail : msap.champignelles@orange.fr

Point Relais Poste

Au restaurant le Coup d'Frein

89350 Tannerre-en-Puisaye

Tél : 03.86.45.44.98

Régie des Eaux Puisaye Forterre

115 Avenue du Général de Gaulle

89130 Toucy

N° d'urgence : 03.86.44.01.42

Mail : regieeau@repf.fr

Pôle Gestion des déchets

Bois des Vaunottes

89170 Ronchères

Tél : 0 800 584 762

Mail : jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Redevance des ordures ménagères

1, rue Colette

89130 Toucy

N° vert gratuit 0805 809 810

Mail : redevance@cc-puisayeforterre.fr

Communauté de Communes

1, Rue Colette

89130 Toucy

Tél : 03.86.44.23.50

Mail : contact@cc-puisayeforterre.fr

Trésorerie

68 Rue du Pont

89000 Auxerre

Tél : 03 86 51 30 00

Mail : sgc.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr



TARIFS SALLES DES FETES

Grande salle :

Habitants commune : 150 €

Habitants hors commune : 200 €

Petite salle :

Habitants commune : 70 €

Habitants hors commune : 100 €

TARIFS DU CIMETIERE

Concession classique

30 ans 90 €

50 ans 180 €

Jardin du souvenir

Gratuit

Cases columbarium

5 ans 90 €

15 ans 300 €

30 ans 600 €

50 ans 990 €

Tannerre-
en-Puisaye
89350



SOUVENIRS...

La commune rend hommage à nos soldats !

Le 19 mars : Cessez le feu ayant mis fin à la Guerre d'Algérie

Le 08 mai Victoire de 1945

Le 11 novembre Armistice du 11 novembre 1918





Vous souhaitez recevoir les informations ou manifestations communales et celles des communes voisines. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées (Adresse mail et téléphone)

TAMTAMFRANCE

La mairie de Tannerre-en-Puisaye vous informe en temps réel sur votre tablette et smartphone.

MODE D'EMPLOI

1. Télécharger l'application **Tamtamfrance** sur **Google play** ou l'**App Store** : **Pas besoin de créer de compte**
2. Ouvrez l'application **Tamtamfrance**
3. Autorisez **les notifications**
4. Cliquez sur : **Utiliser ma position actuelle** puis **Sélectionner une commune**
5. Tapez **le nom de votre commune** dans la barre de recherche et validez



NOUS REJOINDRE SUR FACEBOOK

Pour ne rien manquer de l'actualité de votre commune, pensez à aimer notre page Facebook. A bientôt sur notre page.

MODE D'EMPLOI

Recherchez Mairie Tannerre en Puisaye sur Facebook pour trouver facilement cette page ou sur <https://www.facebook.com/Tannerreenpuisaye>



L'histoire de la commune



Maires de la commune

1870 : CARREAU Edmé

1872 : HURLLOT

1879 : THILLIERE

1899 : BARDOT Alexandre

1904 : FLEAUX Gustave

1908 : ROLAND Gustave

1912 : COTTE Albert

Pendant la guerre, en remplacement du maire mobilisé MILANDRE Constant, JACOB André, LOFFROY Jules, FOUCAULT Arthur

1919 : PICARD Léopold

1925 : JUVIGNY Arsène

1929 : JACOB Adrien

1934 : DELAMOUR Firmin

1953 : BAUDOIN André

1971 : BOUTILLIER Christian

1973 : BONNIN Maurice

1977 : JACOB Gérard

1995 : NACHBAR Michel

2008 : GUILLAUMONT Daniel

2014 : GUYARD François

2020 : PESANT Claudine



Les hameaux

Les Abbés

L'Agréau

Les Angins

Les Assises

Les Avrils

La Ballanderie

La Bardotterie

Les Béatrix

Beauregard

La Belle Etoile

Béon

Petit Béon

Le Moulin de Béon

Les Boulats

La Boulinerie

Les Briards

La Carpe

Les Charriers

Les Cottets

Le Ferrier

Les François

Les Frémis

Les Gâtines

L'Ardillon

Les Jaluzots

Le Lieu du Gros

Lieusaint

La Loge au Guet

La Maison Neuve

Maureparé

Le Mauvais Pas

La Mi-Voie

Le Mouton

Les Mussots

La Pailloterie

Pâme-Souris

Les Pâtureaux

Les Petions

La Pieuchotterie

Plancy

La prairie des Rousseaux

Les Rousseaux

Le Revers

Les Ruineaux

Les Salineries

Les Salins

La Sarauderie

Les Sigures

Souchon

Les Verneaux

Les Etangs Neufs

La Garenne



Les brèves du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du 1^{er} décembre 2020.

Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire

Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 51 627 € pour la commune de Tannerre-en-Puisaye, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 1^{er} décembre 2020.

Désaffectation et déclassement du domaine public communal ancienne Poste, 12 et 14 Rue Saint-Blaise, libre de toute occupation, avant cession

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires devant le notaire de Saint-Fargeau.

Exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'exonérer de taxe d'habitation :

- les locaux classés meublés de tourisme
- les chambres d'hôtes

Investissements 2021

En vue de la préparation du budget, Madame le Maire souhaite faire le point sur les investissements à prévoir.

- Rachat du matériel communal volé
- Défense incendie
- Pompe de relevage
- Garage communal
- Urne électorale
- Illuminations de Noël
- Programme de voirie
- Eclairage Led : éclairage de l'autre côté du Pont du Lavoir
- Diagnostic Assainissement : diagnostic d'une zone humide pour modification de l'emplacement de la nouvelle station d'épuration

Affaires diverses

- Travaux des archives communales dans l'ancienne école des filles
- Venu du géomètre du cadastre en mairie pour étudier les demandes d'urbanisme
- City-Touch : logiciel mis à disposition des mairies pour le réglage de l'éclairage public
- Achats de guirlandes de Noël

Conseil Municipal du 16 mars 2021

- Boîte aux lettres : Suite à la vente de l'ancien bâtiment de la Poste, modification de l'emplacement de la boîte aux lettres

Vote du compte administratif du budget principal 2020

Sous la présidence de Monsieur François GUYARD, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2020, dressés par Claudine PESANT, Maire, le Conseil APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif, budget principal, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 281 949.10 €

Section d'investissement : déficit de 61 558.43 €

Approbation du compte de gestion du budget principal 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation des résultats du budget principal 2020

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 220 390,67 €, le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat de fonctionnement.

Approbation du compte de gestion du C.C.A.S 2020

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 pour le budget du C.C.A.S.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Subventions

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions afin de définir les attributions en vue du vote de budget par la suite.

Le Conseil Municipal décide les subventions suivantes à inscrire au budget 2021

Commune de Champignelles – piscine : 250 €

Commune de Champignelles – frais de scolarité : 860 €

Syndicat Intercommunal Collège et Lycée de Toucy – frais de transport : 140 €

Association France Alzheimer : 150 €

CIFA Auxerre : 300 €



Association A Chacun son chemin en Puisaye-Forterre : 150 €

Achat d'un tracteur et petits matériels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la société EXPERT JARDIN sis 6 rue des Caillottes 89470 Monéteau pour l'achat d'un micro-tracteur John Deere 3038 E et du petit matériel pour un montant de 24 019.00 € H.T soit un montant TTC de 28 822.80 €.

ACCEPTE le devis de la société EXPERT JARDIN sis 6 rue des Caillottes 89470 Monéteau pour l'achat d'une benne à grappin pour un montant de 2740.00 € H.T soit un montant TTC de 3288.00 €

ACCEPTE le devis de la société EXPERT JARDIN sis 6 rue des Caillottes 89470 Monéteau pour l'achat d'une tondeuse d'un montant de 2125.00 € H.T soit un montant TTC de 2550.00 €.

Achat portes hangar communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de la société THOU Industrie sis Route Impériale 45420 Thou pour la fabrication et pose de deux portes en acier, pour un montant de 6950.00 € H.T soit un montant TTC de 8340.00 €.

Convention relative à la mission d'assistance ATD pour la construction de la nouvelle station d'épuration

Madame le Maire présente la convention qui a pour objet de définir le contenu de la mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage pour la construction de cette nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Département de l'Yonne sis Hôtel du département – 89089 AUXERRE cedex.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence Eau Seine Normandie.

Programme voirie 2021

Les travaux de voirie de cette année concerne : le virage de Souchon, le goudronnage en monocouche du lieu-dit Les Briards, rebouchage des trous en grave émulsion du chemin de la Sarrauderie, arasement de la route des Cottets pour une prévision de goudronnage en 2022, refaire un fossé Route des Rousseaux.

Élagage au lamier

La commune va procéder par l'intermédiaire d'un professionnel à l'élagage au lamier sur plusieurs routes communales. Un courrier va être prochainement envoyé aux propriétaires concernés.

Fauchage

La commune va procéder par l'intermédiaire d'un professionnel au fauchage des banquettes. Cela représente 25 kms de routes (multiplié par 2).

Fleurissement 2021 :

Jean-Noël SERY, Edouard RANSON, Anita LAISNÉ, Babette NACHBAR et François GUYARD sont chargés de s'occuper du fleurissement 2021. L'accent va être mis sur l'achat de vivaces afin de réduire les arrosages.

Acquisition d'un ordinateur portable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de E.M Informatique sis 10, route de Champcevais 89350 Champignelles pour l'acquisition d'un ordinateur portable, de sa sacoche et d'une souris pour un montant de 717.08 € H.T soit un montant TTC de 860.50 €.

Vote du budget principal 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité, le budget 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Section de fonctionnement : =534 713.67 € Section d'investissement : = 195 048.43 €

Affaires diverses :

- Travaux archives
- Location logement communal
- Tables de ping Pong et petit meuble

Conseil Municipal du 13 avril 2021

Vote des taux d'imposition

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 34.08 % (12.24 % taux communal + 21.84 % taux départemental)

Taxe foncière (non bâti) : 32.80 %

Redevance d'Occupation du Domaine Public des lignes électriques BT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la redevance d'occupation du domaine public des lignes électriques BT par ENEDIS – Yonne d'un montant de 215 € pour l'année 2021.



Redevance d'Occupation du Domaine Public des ouvrages de télécommunications électroniques

Artère de télécommunication en souterrain	41.29€ / kms d'artère
Artère de télécommunication en aérien	55.11 € / kms d'artère
Emprise au sol	27.53€ / m ²

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les tarifs après application du coefficient d'actualisation

Travaux au lieu-dit Les Cottets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise EIRL MICHALYK TP pour les travaux de trop-plein au lieu-dit Les Cottets d'un montant de 1720 € H.T

ACCEPTE le devis de l'entreprise EIRL MICHALYK TP pour le curage de la mare des Cottets d'un montant de 1380 € H.T

ACCEPTE le devis de l'entreprise EIRL MICHALYK TP pour le curage de la mare des François d'un montant de 1750 € H.T

Affaires diverses :

- Allocation de vétérance des sapeurs-pompiers communaux
- Sinistre hangar communal du 21 avril 2020
- Travaux dans les archives communales
- Fleurissement
- Logement 22 Rue Saint-Blaise
- Éclairage du Pont

Conseil Municipal du 25 mai 2021

Vote du budget

À la suite d'une erreur administrative, il est nécessaire d'annuler la délibération n° 2021/012 du 16 mars 2021 et de reprendre une nouvelle délibération concernant le vote du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE d'annuler la délibération n° 2021/012 du 16 mars 2021 concernant le vote du budget

ADOpte le budget 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : = 534 713. 67 € et Section d'investissement : = 195 048.43 €

Affectation de résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE d'annuler la délibération n° 2021/012 du 16 mars 2021 concernant le vote du budget

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : au compte 1068 : 78 008.43 € et au compte 002 203 940.67 €

Travaux d'assainissement – Diagnostic zone humide : Choix du prestataire et demande de subvention auprès de l'AESN

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de faire un diagnostic zone humide du terrain qui va accueillir celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'offre du bureau d'études Institut d'écologie appliquée (IEA) sis 16, Rue de Gradoux 45800 ST Jean de Brayes pour un montant de 2795 € H.T.

SOLLICITE une aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%)

Travaux d'éclairage public : Installation d'un projecteur au Pont et de 6 prises pour guirlandes

Madame le Maire informe les conseillers municipaux du projet de travaux d'éclairage public avec l'installation d'un projecteur au grand pont et de 6 prises guirlandes sur les poteaux d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de réaliser les travaux pour un montant reste à charge de 1573.30 €.

Programme voirie 2021 et demande de subvention dans le cadre de l'opération « Villages de l'Yonne »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de faire effectuer les travaux de reprofilage à l'entreprise EUROVIA sis 64 rue Guynemer BP 167 89003 Auxerre pour un montant de 7309.41€ H.T

DÉCIDE de faire effectuer les travaux de dérasement d'accotement par l'entreprise MICHALYK sis La Chalonnierie 89220 Saint-Privé pour un montant de 1150 € H.T

Transfert de la compétence « mobilité »



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour :

APPROUVE le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » vers la Communauté de Communes Puisaye Forterre.

Affaires diverses :

- Conseil d'école
- Réunion Fibre Optique
- Tenue du bureau de vote
- Matériels et travaux
- Logement communal
- Fleurissement
- Accident Route des Jaluzots
- Enrobé à froid
- Elagage de la voirie

Conseil Municipal du 06 juillet 2021

Sécurité du village

Madame le Maire rappelle que dans le programme des élections, il était question de sécuriser la traversée du village. Après avoir eu un rendez-vous avec la société Signaux-Girod d'Auxerre, un devis a été établi pour l'installation de passages piétons (vers le restaurant, face à l'entrée du tennis, en face du chemin des Ferrons, rue Carreau), pour la création d'une zone à 30 kms dans le centre bourg, une interdiction de stationner des deux côtés dans la Grande Rue.

Il est proposé de mettre un sens prioritaire au pont. Madame le Maire va reprendre contact afin de chiffrer ce nouvel élément.

Vidéoprotection

Madame le Maire rappelle que la remorque de la commune a été volée dans la cour de la Mairie. L'assurance ne remboursera pas du fait qu'elle n'était pas dans un local fermé.

Madame le Maire propose de mettre en place un système de vidéoprotection dans la cour de la mairie ainsi qu'au hangar communal. Elle donne lecture d'un devis.

La vidéoprotection peut être subventionnée entre 20 et 40% de subvention du montant H.T dans le cadre de la DETR, mais pour cela, il est nécessaire d'attendre le 10 septembre pour lancer le projet, date de dépôt des dossiers en préfecture.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

Dénomination et numérotation des voies

Dans le cadre de l'installation de la fibre dans l'Yonne, il a été fortement demandé à chaque commune d'améliorer la qualité de l'adresse pour un meilleur accès aux informations et aux

services (réseaux, livraisons, soins...), pour un accès plus facile et plus rapide des services d'urgences, pour optimiser les temps de trajets (fiabilité des données GPS).

Il va s'agir d'identifier les voies avec défauts de numérotations, les voies homonymes, les points d'adresse non numérotés et ceci dans un délai très restreint.

La Poste propose aux communes un accompagnement dans cette démarche par la réalisation d'un état des lieux de la qualité de l'adresse, par des recommandations d'actions d'amélioration, par la mise à jour de la base d'adresses (dénomination et numérotation modifiées ou créées).

Les membres du conseil sont tous d'accord pour faire appel au service de la Poste dans cette démarche d'adressage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre de prix de la Poste pour un montant de 3600 € H.T soit 4320 € TTC.

Demande de subvention

Madame le Maire donne lecture d'un mail de l'Association Premier Baiser sis « Les Angins » à Tannerre-en-Puisaye. Cette association demande une participation libre à la commune, pour les représentations données tout l'été, sur la commune et notamment dans le Bois du Ferrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la somme de 200 € à l'Association Premier Baiser

Station d'épuration : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le diagnostic des zones humides pour le futur terrain de la station d'épuration a été effectué le 1^{er} juillet.

Il est maintenant temps de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration.

Le dossier de consultation va être mis en ligne sur une plateforme dématérialisée et la date de clôture de réception des dossiers est fixée au lundi 13 septembre à 17 heures.

Fête des voisins : le 25 septembre 2021

Madame le Maire a eu plusieurs échanges avec une habitante de la commune pour organiser une fête des voisins le 25 septembre. Lors d'une précédente réunion de conseil municipal, il avait été abordé le fait de faire une fête champêtre pour que tous les habitants de Tannerre fassent connaissance, c'est donc l'occasion !



Le feu d'artifices pourra être tiré à l'occasion de la fête des voisins en septembre.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge l'apéritif et le feu d'artifices et que cette fête des voisins soit organisée en collaboration avec toutes les associations du village.

L'ensemble du conseil municipal approuve cette fête des voisins.

Ordures ménagères

Madame le Maire informe les conseillers que des dépôts sauvages d'ordures ménagères ont été constatés vers les poubelles du cimetière et que pour ces nombreux sacs, le tri des déchets n'a pas été fait.

Toute la population a reçu un mail de rappel. Ce courrier s'adresse surtout aux résidents secondaires qui ont accès aux containers.

Madame le Maire précise que si le tri n'est pas fait correctement, le service des déchets retirera les bacs, ce qu'y sera préjudiciable pour l'ensemble des résidents secondaires.

Affaires diverses :

- Véhicules pompiers
- Assemblée générale des Anciens combattants
- Nouveau Comité des Fêtes
- Assemblée générale du Ferrier
- Elagage et Fauchage 2022
- Panneaux indicatifs
- Archives
- Panneau entrée du village Route de Villiers Saint-Benoit
- Fossés
- Mise en peinture des Ponts

Conseil Municipal du 06 août 2021

Demande d'intégration d'une parcelle en zone constructible dans le PLUi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 8 pour et 1 contre.

DEMANDE à ce que la parcelle cadastrée section B n° 308 soit classée en zone constructible dans le PLUi.

Délégation de missions consenties au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité délègue au maire toutes les missions complémentaires énumérées dans l'article L.2122-22 du CGCT pendant la durée de son mandat, à savoir :

- 1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

- 2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 3 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- 4 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 5 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 6 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 7 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 8 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- 9 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- 10 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 11 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements ;

- 12 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- 13 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

- 14 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros ;

- 15 - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

- 16 - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du même code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- 17 - D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme sur tous le zonage U et commerces.

- 18 - D'exercer, au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Désignation des représentants de la commune au sein du comité communal des sapeurs-pompiers volontaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du Comité Communal des sapeurs-pompiers de Tannerre-en-Puisaye :

- Madame Claudine PESANT – Maire

- Madame Babette NACHBAR



Résiliation du bail emphytéotique du bâtiment de l'Ancienne Poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en vente l'immeuble sis 14 et 16 rue Saint-Blaise 89350 Tannerre-en-Puisaye cadastrée section B n° 859, la parcelle cadastrée section B n° 1121 ainsi que la parcelle cadastrée section B n° 1122.

- DECIDE de résilier le bail emphytéotique signé avec Domanys le 26 novembre 2008 pour l'immeuble cadastrée section B n° 859 et la parcelle cadastrée section B n° 1121.

-ACCEPTTE de procéder à la résiliation par acte notarié

- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de Domanys.

Désignation des membres de la CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Madame Claudine PESANT membre titulaire et Mme Céline HABAY membre suppléante comme représentants à la commission intercommunale CLECT.

Affaires diverses :

- Vol hangar communal
- Subvention acceptée à Toucy Entraide
- Contrat de maintenance des extincteurs
- Changement des pneus du camion de pompiers
- Proposition de vente du photocopieur à l'association « Le Parc »
- Balade nocturne
- Demande de ralentisseurs Rue Carreau

Conseil Municipal du 06 octobre 2021

Clôture de la régie de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la suppression de la régie de recette de la location des salles des fêtes à compter de ce jour.

Sécurité du village et demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de faire l'acquisition de panneaux auprès de la société Signaux Girod sis 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny pour un montant de 7 548,49 € H.T.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police

Vidéoprotection et demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de faire l'acquisition d'un système de vidéoprotection auprès de l'entreprise AVTS sis 19 route de Bazarnes 89460 Bazarnes pour un montant de 2156,10 € H.T

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R

Motion pour la conservation de la cabane de cantonnier

Le Conseil Municipal de Tannerre-en-Puisaye réuni ce jour, alerté par quelques tannerrois soucieux de la préservation du petit patrimoine culturel rural, avec le soutien de notre député Guillaume LARRIVÉ, de notre conseillère départementale Isabelle FROMENT-MEURICE, la commune de Tannerre-en-Puisaye à l'unanimité,

EMET le vœu que la petite maison du cantonnier, route de Louesme, soit désormais protégée de tout projet de démolition.

AUTORISE la restauration dans les règles de l'art afin de garantir la préservation de cet édifice par l'Association du Ferrier.

Acquisition d'un véhicule pour les pompiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de faire l'acquisition d'un véhicule DACIA Logan auprès du garage « A la Bonne Occas' » route de Champignelles 89350 Tannerre-en-Puisaye pour un montant de 2900 € TTC.

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration :

Madame le Maire informe les conseillers que l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration a été clôturé le 13 septembre dernier.

Nous avons reçu une seule réponse à cette consultation.

Après avoir pris contact avec Monsieur MENET de l'A.T.D en charge de nous assister dans ce projet, il nous est conseillé de relancer une nouvelle consultation, ne pouvant s'arrêter à une seule proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



DÉCIDE de déclarer la procédure actuelle sans suite et de relancer une nouvelle consultation.

Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DÉCIDE d'attribuer la somme de 200 € à l'Association Toucy'Néma sis 40 rue Paul DeFrance 89130 Toucy

Repas et Colis des aînés

Le repas sera organisé à la salle des fêtes et préparé par le restaurant le « Coup d'frein ». Les conseillers et les employés municipaux participeront à cette journée.

Le repas aura lieu le samedi 11 décembre 2021, à 12 h à la salle des fêtes de Tannerre.

Noël des enfants

Madame le Maire propose de retenir la compagnie La Gargouille pour le spectacle de Noël qui aura lieu le dimanche 19 décembre. La prestation s'élève à 600 € TTC.

Sapins

Le Conseil Municipal décide de commander 55 sapins de 1.50m à 2m dont 2 pour les salles des fêtes et un sapin de 3/4m (devant la mairie) chez la société Joseph.

Illuminations

Madame le Maire rappelle aux conseillers que les 6 nouvelles prises ont été installées en vue d'accueillir de nouvelles décorations de Noël. Une habitante de Tannerre offre généreusement à la commune des guirlandes électriques.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal ne fera pas l'acquisition de nouvelles guirlandes cette année. Madame le Maire va prendre contact avec la donatrice pour la rencontrer.

Poteaux incendie

La Fédération des Eaux Puisaye Forterre en charge du contrôle des points incendie nous a informé que des poteaux incendie aux François, Les Jaluzots, les Ruineaux et la Rue du Pont étaient hors service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DÉCIDE de faire changer par la Fédération des Eaux Puisaye Forterre sis 115 avenue du Général de Gaulle 89130 Toucy, 4 poteaux incendie pour un montant de 6000 € H.T.

Affaires diverses :

- Point sur les travaux de voirie
- Fête des voisins : bilan
- Location de la salle des fêtes : forfait ménage mis en place dans la petite salle

Conseil Municipal du 09 décembre 2021

Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : APPROUVE le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 51 627 € pour la commune de Tannerre-en-Puisaye, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 21 septembre 2021.

Convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit d'Yconik pour l'implantation d'un SRO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DÉCIDE de signer la convention d'occupation du domaine public non routier au profit d'Yconik pour l'implantation d'un SRO (Sous Répartiteur Optique).

Demandes de subventions

Maison Familiale Rurale de Toucy : Le Conseil ACCORDE, à l'unanimité, une subvention de 100 € pour une élève de Tannerre.

PEP : Le Conseil à 1 abstention et 8 contre DÉCIDE de ne pas accorder l'attribution d'une subvention.

Modification du temps de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 abstentions et 7 voix pour : DÉCIDE d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie à 33 heures hebdomadaire au lieu de 29 heures ET PROPOSE cette modification du temps de travail pour avis à la Commission Technique Paritaire.

Affaires diverses :

- Point sur les travaux de voirie
- Elagage
- Renforcement électrique Champ Gallas
- Sécurité du village
- Poteaux incendie

Les dossiers en cours et les projets

Numérotation des voies sur la commune :

Il s'agit de localiser chaque bâti (habitations, commerces, entreprises, sites publics) y compris l'habitat dispersé ou isolé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie. Toutes les adresses créées seront reportées dans la Base Adresse Nationale (BAN) qui est un élément clé pour tous :

- **Pour les citoyens** : SERVICES DE SECOURS, FIBRE, PRESTATIONS A DOMICILE (soins)
- **Pour les collectivités** : RECENSEMENT, GESTION DE RAMASSAGE DES DECHETS, CARTOGRAPHIE COMMUNALE
- **Pour les entreprises** : FOURNISSEURS D'ENERGIE, EAU, TELECOMS, SERVICES POSTAUX ET LIVRAISONS, SERVICE GPS

Un courrier vous sera remis en même temps que votre numéro et l'attestation de modification d'adresse.

Une aide concernant les démarches à suivre pour votre changement d'adresse vous sera remise.

Les noms de lieux-dits n'ont pas changé, seul un complément d'adresse (impasse, chemin, etc.) a été apporté avec un numéro pour votre habitation : les plaques avec numéro vous seront distribuées gratuitement.

La fibre :

La couverture de la fibre était d'environ 16% dans l'Yonne en 2020. L'ensemble du département devrait avoir accès au Très Haut Débit d'ici 2023, ce sont 187 000 prises qui devraient alors être déployées sur le territoire.

Pour notre commune, la fibre devrait être installée courant du 2^{ème} semestre 2022. Vous avez pu constater que des poteaux ont déjà été installés à certains endroits. Il reste quelques travaux d'élagage à prévoir pour que les câbles puissent être accrochés à ces nouveaux poteaux et desservir les hameaux. Dans le bourg, le câblage se fera en souterrain.

DE LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER OU REMPLACER CERTAINS POTEAUX

Pour déployer la fibre, le Département et ses partenaires **réutilisent au maximum les infrastructures** souterraines et aériennes déjà existantes (Orange et ENEDIS principalement).

Dans le cas d'infrastructures aériennes la réutilisation de poteaux existants **nécessite de calculer si ceux-ci ont la capacité de supporter la charge** supplémentaire que représente la fibre. C'est la raison pour laquelle des poteaux qui peuvent vous sembler robuste **ne peuvent parfois pas être réutilisés.**

LE RACCORDEMENT DE LA FIBRE À VOTRE DOMICILE

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Lwan2xU8oG8>

EXTRAIT DE LA FOIRE AUX QUESTIONS

Où sera installée la prise optique dans mon logement ?

La prise optique sera généralement installée à proximité de votre prise téléphonique, souvent placée dans la pièce de vie. Le technicien utilisera les gaines ou goulottes existantes pour amener la fibre optique jusqu'à l'endroit prévu, mais il ne procédera pas à des percements de dalle pour permettre la circulation du câble entre 2 niveaux. **Le cas échéant, ces travaux resteront à votre charge.**



La station d'épuration :

Notre commune est dotée d'une station d'épuration sur laquelle sont acheminées et traitées les eaux usées collectées du bourg. Elle est devenue vétuste et ne permet plus de respecter les nouvelles normes de rejet en milieu naturel.

La première réunion de démarrage des études de maîtrise d'œuvre aura lieu dans les prochains jours.

Travaux :

Les travaux pour la sécurité dans la traversée du village (dossier très épineux !) ont été entrepris avec l'installation d'une zone à 30 km/h du carrefour de la route de Septfonds au carrefour de la route de Villiers Saint Benoit. Trois passages piétons seront bientôt installés à l'entrée de l'aire de loisirs route de Mézilles, devant l'entrée du restaurant rue Saint Blaise et devant le chemin du Ferron rue Carreau. Le but étant de faire ralentir le flux de véhicules de plus en plus important ces dernières années. Nous avons voulu éviter de créer des nuisances pour les habitants et avons rejeté tous vibreurs ou choses de ce genre.



Des travaux de réaménagement de voirie sont programmés cette année aux Ruineaux, aux Cottets et sur la petite place derrière l'église.

Des devis ont été demandés pour le changement des menuiseries de l'ancienne cantine (notre actuelle salle de sport) et pour la réfection des trottoirs route de Mézilles.

Des subventions pourront nous être accordées dans le cadre de ces différents travaux : nouveau plan dénommé « Pacte territoire » par le Département de l'Yonne – la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) versée par le Préfecture – subventions amendes de Police (produit des amendes liées à la circulation routière rétrocédé aux communes par l'Etat).

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

La commune va poursuivre l'installation de Points d'Eau Incendie (PEI) dans les hameaux (poteaux, bouches à incendie, poches à eau).



La vie économique

Commerçants

Restaurant « Le Coup d'Frein » - 03.86.45.44.98

Relais POSTE au restaurant

Garage/Casse automobiles « A la Bonne Occas » - 03.86.45.43.00

EARL Le Jardin des Gallines (Maraîchage biologique, élevage de volailles et moutons) – 06.03.69.33.75

www.drive-des-fermes-de-puisaye.fr : 15 producteurs locaux vous proposent de beaux et bons produits issus de l'agriculture raisonnée et biologique. 7 points de retrait dont à EARL Le Jardin des Gallines le vendredi de 14h à 20h.

Aux délices de Saint-Privé : notre boulanger, pâtissier et traiteur : passage du mardi au dimanche 03 58 47 13 27

Artisans

LE COUPANNEC Pascal – Rénovation immobilière – 06.70.52.26.65

Les services de Fred – Entretien de jardins et maçonnerie – 06.77.95.17.00

MOTARD Célestin – Charpente/couverture – 06.45.25.21.47

PESANT Laurent – Couverture/Zinguerie/Isolation – 06.75.01.70.43

FAVRIOL Marc - Zéro Ondes – 06 48 22 01 28

PAUMIER William – Entretien espace vert – 06 49 62 72 25



Hébergements

Hôtel/Restaurant « Le Coup d'Frein » -
03.86.45.44.98

Gîte des Abbés – 06.84.21.26.87

Le Moulin de la Forge – Gîte et chambres
d'hôtes - 03.86.45.40.25

Annick, Chambres d'hôtes –
03.86.45.47.92

Le Gîte d'Angel – 06.12.48.00.92

La Petite Pâturage – 06.81.79.03.69

Lodge de la Rose Mythique –
06.03.69.33.75

Loisirs équestres

Ferme équestre de Beauregard –
06.68.65.15.58

ASEP des Ecuries Fialova
06.72.01.37.87



NOUVEAUTÉ

NOUVEAU MÉDECIN À CHAMPIGNELLES

Dr SEGOVIA Benjamin médecin généraliste

consulte les lundis et mardis, à la maison de santé, 30 rue Pesant
et Bombert (rez-de-chaussée) prise de rendez-vous sur doctolib

<https://www.doctolib.fr/.../champigne.../benjamin-segovia...>

ou au 0386742780 (secrétariat commun avec le Dr Agricole)

Emmanuelle CHAPON – Médecine traditionnelle chinoise
06 71 63 41 29

LAGYM-DÉTENTE

Dur, dur, de se retrouver pour faire du sport. Dur, dur de se rassembler depuis deux ans, les uns ont tenus, les autres se sont recroquevillés sur eux-mêmes, mais la gym-détente est toujours là.

Travaillant, comme on peut, en individuel, espérant des jours meilleurs.

Alors si cela vous dit :

Le mardi de 19h30 à 20h30 et le jeudi de 19 h à 20 h à la grande salle des fêtes.

La Présidente. Eliane SADLER

Amicale des Anciens Combattants

Bien qu'il soit difficile de trouver des adhérents, nous sommes encore au nombre de 26 adhérents. Nous nous rendons au Monument aux morts le 19 Mars, le 8 Mai et le 11 Novembre ainsi qu'au cimetière sur la tombe d'anciens combattants. Cette année nous avons un nouveau porte drapeau en la personne du jeune Gwendal Rapin, qui seconde Corentin Thevenin il est encourageant de voir des jeunes nous rejoindre et participer aux Commémorations. Qu'ils en soient bien remerciés.

Le Président, Robert NOURISSIER



COURS DE QIGONG

Pour la deuxième année l'association UNI-VERS TAO propose des cours de qigong.

Le qigong est un art ancestral chinois, il est une gymnastique énergétique de santé qui apporte équilibre et apaisement. Ses bienfaits sont visibles aussi bien au niveau physique que mental et émotionnel.

Le qigong a des retentissements bénéfiques sur la vie quotidienne. Sa pratique régulière apporte un mieux-être et une quiétude durables.

Il se pratique dans la sérénité et la bienveillance et s'adresse à tout le monde, quels que soient l'âge et la condition physique. Chacun progresse à son rythme et l'enseignement dispensé s'adapte aux besoins et possibilités de tous.

Si vous le souhaitez-vous pouvez nous rejoindre à tout moment, deux cours d'essai sont offerts.

Rendez-vous à la grande salle communale :

- *lundi 19h à 20h15*
- *mardi 10h à 11h15*



Et dès que le temps nous le permet, nous pratiquons en extérieur !

Renseignements :

Emmanuelle CHAPON 09 75 89 04 24

Le club « L'ESPOIR TANNERROIS » est ouvert à toutes et à tous. Régulièrement, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois, nous nous réunissons pour jouer à de divers jeux comme la belote, le triomino, le scrabble ; certains profitent de cet après-midi pour faire une petite marche de santé et pour finir l'après-midi nous goûtons toujours dans la bonne humeur.

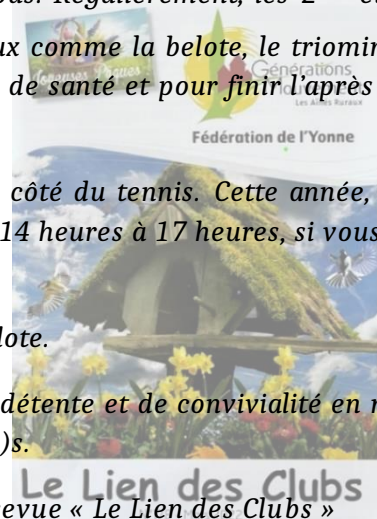
Aux beaux jours, nous envisageons de jouer à la pétanque sur le terrain à côté du tennis. Cette année, nous aimerions reprendre l'activité « GENEALOGIE » le 3^{ème} mercredi du mois de 14 heures à 17 heures, si vous êtes intéressé(e), venez nous rejoindre.

Des sorties peuvent être envisagées théâtre, repas, cabaret et concours de belote.

N'hésitez pas à venir vous joindre à nous, pour passer un petit moment de détente et de convivialité en notre compagnie et participer à nos différentes activités. Vous serez les bienvenu(e)s.

La Présidente, Sylvie PROT

L'adhésion est à 13 € pour l'année avec la revue « Le Lien des Clubs »



Malgré les conditions imposées par la pandémie nous avons maintenues toutes nos activités durant l'année 2021.

- Nous avons accueilli des représentations théâtrales proposées par les compagnies « la Gargouille » et « Premier baiser » (la fille de l'arbre, l'épopée de Gilgamesh).
- La balade nocturne du Ferrier, mise en scène par Valérie Jallais et Cathy Martin a rencontré un beau succès. Ce spectacle réunissant 26 artistes et comédiens amateurs, a entraîné les visiteurs dans les chemins du ferrier sur les traces d'un chef gaulois. Ils ont été joués 3 soirs de suite.
- Nous avons reçu l'arrivée de la « marche de convergence ». A cette occasion nous avons proposé aux marcheurs quelques activités telles qu'une représentation théâtrale, une visite guidée ou une course d'orientation.
- La fête du Ferrier a clôturé notre saison. 67 convives ont partagé les mets préparés par nos cuisinières et le sanglier cuisiné par Bruno. Les ateliers autour de la meule de charbon de bois, de la forge, de la poterie ou du bas-fourneau ont passionné les visiteurs. Nous avons tous à cette occasion regretté l'absence de Catherine Tanchoux, décédée le 5 août.

Des recherches archéologiques ont été réalisées en 2021, dans les prairies autour du Ferrier, elles se poursuivront en 2022. L'équipe de Marion Beranger a déjà publié les résultats de la campagne de mesure électro-magnétiques. Une voie gallo-romaine et un grand quadrilatère qui pourrait être un enclos à bestiaux ont été découverts. Les tessons de poteries trouvées dans le Ferrier que nous leur avons confiés ont été datés des 1er et 3e siècles de notre ère et proviendraient du centre de la Gaule.

En 2022, le 5 mars 4 tronçonneuses ont hurlé dans le Ferrier afin de couper les arbres tombés en travers des chemins et de retirer quelques arbres dangereux.

Nous prévoyons de refaire tous nos panneaux botaniques et informatifs. En effet ceux qui n'ont pas été détruits par le temps sont bien abimés et peu lisibles.

Une promenade botanique, animée par Pauline Daviet du PARC, a eu lieu le samedi 7 mai, sur le thème des plantes comestibles. Cette sortie s'est conclue par la cuisine sur place des plantes récoltées et par leur dégustation.

La cinquième balade nocturne du Ferrier aura lieu le 8 août. Nous vous conduirons ce soir-là, en suivant des chemins éclairés par des bougies, à une soirée tzigane, dans la clairière au milieu du bois.

Enfin la fête du Ferrier aura lieu le dimanche 11 septembre. Après un repas gallo-romain nous vous inviterons à admirer des démonstrations d'artisanats anciens, à participer à des ateliers de forge ou de poterie, à suivre l'ouverture d'un bas-fourneau et d'une meule de charbon de bois.

Et nous accueillerons aussi différentes manifestations :

Un « Arbre à vœux » destiné à héberger vos souhaits vous attend à proximité de la forge. On peut s'y laisser conduire par une balade sonore disponible sur le site : <http://compagniepremierbaiser/>.

Une lecture spectacle « notre vie dans les forêts » Marie Darrieussecq sera proposée de nuit.

Si vous désirez de plus amples renseignements vous pouvez nous contacter François Girard 0 660 550 408

ferrierDeTannerre@gmail.com

Le Bureau de l'association Le Ferrier de Tannerre

ASSOCIATION Sportive Tannerroise

A l'initiative de la Mairie, une assemblée générale s'est déroulée le 23 avril. Merci à toutes et à tous d'être venus aussi nombreux pour réveiller cette association sportive en sommeil depuis deux ans. Il serait dommage que celle-ci échoue sur le sable de l'indifférence sans que l'on tente de la sauver, ce que nous allons essayer de faire sans prétentions, mais avec volonté et détermination afin de la sortir de cette léthargie pour que vive l'activité sportive. Une campagne d'adhésion autour des activités anciennes et de nouveaux projets commence cet été et nous vous attendons nombreux pour participer à cette aventure. Et comme disait Pierre de Coubertin : « l'important c'est de participer ».

Si vous voulez adhérer à l'association, vous pouvez prendre contact avec le Président, Éric ARCHAMBAULT au 06.07.84.13.35 – ericarchambault@free.fr ou le Trésorier, Bruno BARBAULT, au restaurant Le Coup d'Frein au 03.86.45.44.98.

Le nouveau bureau : Vice-Président Annie Serre, Trésorier Bruno Barbault, Adjointe trésorière Mathilde Gagnot, Secrétaire Yaël Rocher, Adjointe secrétaire Dominique Colombani et deux membres Annick Fradin et Bernard Riffault.



ASSOCIATION Le P.a.r.c

L'association le P.a.r.c (produire, s'Alimenter, se Réunir et Créer) permet aux habitants de Puisaye-Forterre de mener des actions collectives pour :

- S'approprier collectivement des connaissances et savoir-faire essentiels liés à la production et à la transmission de notre nourriture à l'échelon local.
- Être des acteurs crédibles et engagés dans la relocalisation de notre nourriture.
- Renforcer les maillons et les acteurs de la boucle alimentaire locale, du jardin à la cuisine.

Pour découvrir le P.a.r.c, son équipe et ses adhérents :

- Participer aux RDV du P.a.r.c, un samedi après-midi par mois, une thématique autour du sujet de l'automne alimentaire locale, accès libre et gratuit.
- Venir au Jardin Ressource (Lieu-dit Les Taupins 899350 Tannerre-en-Puisaye) tous les mercredis après-midi et un samedi par mois de mars à octobre et de 14h30 à 17h (décalé en matinée durant l'été).

Vous souhaitez en savoir plus, adhérer ? Rendez-vous sur le site de l'association www.leparc.org



ASSOCIATION Les Drôles d'Angins



L'objet de l'association les Drôles d'Angins est d'exploiter un lieu pour la diffusion de toutes œuvres artistiques et l'organisation de toutes manifestations culturelles (danse, musique, théâtre, spectacle vivant, etc.) en direction de tous publics, de tous âges sur le site LES ANGINS à Tannerre-en-Puisaye mais également sur le territoire de la Puisaye et alentours. Les drôles d'Angins reposent une cinquantaine d'adhérents et sur deux compagnies locales de théâtre : La Gargouille, dont des membres habitent sur place, et Premier Baiser.

Le programme

La Cie la Gargouille

Histoire de France en une heure

Les Samedi 16 et Dimanche 17 juillet à 19H

Les Samedi 6 et 13 Août et Dimanche 7 et 13 Août à 19H

Tragibile d'Andromaque à partir de 12 ans.

Les Samedi 23 et 30 Juillet et Dimanche 24 et 31 Juillet à 19H

La Cie Cirque CHUT

Sous le chapiteau à l'espace Chapiteau des Angins Les Samedi 6 et Dimanche 7 Août à 21H

La Cie Sans Nom, installe le Festival des Artistes au Chap aux Angins

Programme du cirque, du cabaret, de la musique, un coin buvette et restauration, des jeux en bois ...

Vendredi 26 août

10H30 et 14H: spectacle de la Cie Sans Nom + spectacle de Cirquem Solo et 20H30 : Soirée cabaret

Samedi 27 août

Sur l'espace Chapiteau

15H : Cirquem Solo, 16H30 : Henri POITIERS et 18H : La Cie Sans Nom avec Jérôme et Mathilde

Au théâtre de Verduze

19H30 : la Fanfare avec ELAN BRASS BAND, 20H30 : Bal musique trad avec VAUX DES VIGNES et 22H30 : la Fanfare avec ELAN BRASS BAND

Le Comité des Fêtes

Nous espérons que ce début d'année se passe pour le mieux pour chacun d'entre vous, malgré les récents évènements.

Le nouveau bureau, élu au mois de juin 2021, a fait son maximum pour proposer des évènements jusqu'à la fin de l'année malgré les restrictions sanitaires qui demeuraient.

- Le 30 octobre la « Fête de la citrouille » a réuni nombre de petits et grands qui ont fait leur tour du village pour récolter quantité de bonbons ! Cette journée a été clôturée par le concours de la plus belle citrouille où les deux gagnants ont été récompensés par un cadeau.
- Le 06 novembre, le repas d'Automne a réuni plus de 70 personnes autour de succulentes lasagnes après des apéros et avant un défilé de desserts préparés par les adhérents. Les plus courageux ont quitté les lieux vers 3h du matin. Merci, à toutes les cuisinières et cuisiniers qui se sont surpassés.
- Le 27 novembre une quarantaine de personnes a installé les décorations de Noël dans le village, le comité des fêtes a proposé pour les participants qui le souhaitaient, un repas le midi cuisiné par les petites mains d'une adhérente. Merci à elle !
- Le 05 décembre une randonnée au profit du Téléthon a réuni une trentaine de participants sur deux parcours. Cette marche a permis de récolter la somme de 401 € et s'est terminée par un vin d'honneur offert par l'association. Bravo aux participants !
- Le 19 décembre un marché de Noël a été organisé pour la toute première fois par l'association dans la cour de la mairie du village. Cette manifestation a réuni une quinzaine d'exposants (jouets, produit du terroir, textile...) et a accueilli plus de 200 visiteurs. Ce jour-là le Père Noël avait élu domicile au sein du marché et proposait d'être pris en photo dans sa cabane. Le Comité des Fêtes proposait sur place un repas chaud le midi, mais aussi tout au long de la journée des crêpes, du vin chaud, du chocolat chaud...). Nous sommes heureux de ce succès. Merci à tous les adhérents qui sont venus prêter main forte tout au long de cette journée qui s'est terminée par le spectacle de Noël pour les enfants du village, organisé par la municipalité.
- Enfin le 08 janvier 2022, les décorations de Noël ont été enlevées grâce à l'aide des nombreux participants, mais malheureusement aucun pot n'a pu être organisé en raison des conditions sanitaires...

Vous retrouverez nos prochains évènements de l'année à la fin du journal dans le calendrier des manifestations.

Si vous souhaitez participer à ces différents évènements, les informations vous seront communiquées quelques jours avant chaque date.

Si vous souhaitez adhérer, la cotisation annuelle est de 6 € : elle vous permet de bénéficier de tarifs réduits lors de certains évènements ainsi que lors de la location de matériel événementiel (voir ci-dessous).

Nous restons à votre entière disposition pour échanger et nous vous attendons nombreux tout au long de l'année.

Pour de plus amples informations, vous pouvez téléphoner à Florian CATALANO, Président du Comité des Fêtes de Tannerre-en-Puisaye au 06 62 81 88 57.

A très vite ! Le bureau



LOCATION MATÉRIEL

	Prix	Prix adhérent
Toile d'armée (la toile)	15 €	10 €
1 table avec 2 bancs	3 €	2 €
Toile blanche	80 €	70 €

ASSOCIATION Premier Baiser

L'association Premier Baiser est née fin 2020. Premier Baiser est une structure de création dans le domaine du spectacle vivant de la culture : Lecture – Poésie – Musique – Expérience sonore – Balade et randonnée. La nature est leur inspiration.



Programme et agenda jusqu'à fin août

L'agenda est tenu à jour sur le site internet de Premier Baiser :

<https://www.compagniepremierbaiser.com>

Information, inscription, réservation : 06 22 76 74 77 ou javalri@gmail.com

Participation au chapeau, libre et consciente pour tous les spectacles et ateliers

L'arbre à vœux

Balade sonore, vœux à déposer dans l'arbre

- Balade sonore en accès libre et gratuit. Téléchargement de l'audio de la balade sur le site de Premier Baiser
- Créer et déposer un vœu ou une offrande à l'arbre – accès libre et gratuit, matériel sur place
- Balade accompagnée avec prêt de matériel (MP3 et casque), sur inscription :

Dimanche 3 juillet - Dimanche 10 juillet - Dimanche 24 juillet - Dimanche 31 juillet - Dimanche 7 août
Dimanche 14 août - Dimanche 21 août à 15 heures (horaires et dates peuvent encore changer)

Le chemin du soleil

Contes tsiganes – Tout public à partir de 8 ans – durée 1h15

Tannerre-en-Puisaye - Le P.A.R.C, lieu-dit Les Taupins

Vendredi 8 et samedi 9 juillet à 21h30, Mercredis 13 juillet, 20 juillet, 27 juillet à 20h, Vendredis 15 juillet, 22 juillet et 29 juillet à 21h30

Les vendredis, pique-nique partagé avant le spectacle à partir de 20h.

Balade nocturne au Ferrier de Tannerre

Lundi 8 août à 20h Bois du Ferrier antique de Tannerre-en-Puisaye

Balade nocturne, spectacle Le chemin du soleil, concert avec le groupe de Jazz Manouche Adrien Marco Trio, bal. Restauration sur place proposée par l'association du Ferrier de Tannerre.

Ateliers danse pour préparer la soirée :

Vendredi 1^{er} juillet – 19h30

Dimanche 10 juillet – 15h

Vendredi 5 août – 19h30

Mélanie Allart, comédienne, chanteuse et danseuse, propose trois ateliers danse aux habitants afin de créer avec eux quelques chorégraphies simples qui pourront ensuite être dansées dans le bois, autour du feu.
Inscription : 06 22 76 74 77 ou javalri@gmail.com

Paroles des peuples racines

Lecture-spectacle en musique – Tout public à partir de 10 ans – durée 1h20

Un voyage autour du monde à travers les témoignages de représentants de ces peuples premiers, extraits du livre de Sabah Rahmani Paroles des peuples racines.

Bois du Ferrier antique de Tannerre-en-Puisaye

Samedi 16 juillet à 15h et 21h - Lundi 18 à 15h et 21h - Samedi 23 à 15h et 21h - Lundi 25 à 15h et 21h

Notre vie dans les forêts

Lecture spectacle et improvisation musicale électroacoustique à partir de 13 ans

Deux versions sont proposées : un format court d'environ deux heures et une performance de l'intégral du texte sur une journée.

➤ *Lecture-spectacle / Bois du ferrier de Tannerre*

Format court (2h) : Lundi 22 août à 20h30 Mardi 23 août à 20h30 Mercredi 31 août à 20h30

Intégral du texte : Mardi 30 août – horaire à définir

➤ *Atelier d'écriture / lieu à définir*

Mardi 10 août – 19h à 22h

Mardi 17 août de 19h à 22h

Dimanche 28 août de 15h à 19h

➤ *Atelier création scénographie – installation d'un camp éphémère et fantasmé ! / Bois du Ferrier de Tannerre*

Mercredi 17 août – de 10h à 18h et Jeudi 18 août – de 10h à 18h

➤ *Rencontre / conférence – Le transhumanisme*

Mercredi 24 août à 19h – Lieu et intervenants à définir

Contes des sages soufis

Tout public à partir de 8 ans – Durée : 1h et plus si vous en redemandez

La parole du sage ne connaît pas de frontière...

Portés par la musique et le chant, volons ensemble vers Bagdad ou Ispahan ! Montez sur notre tapis magique et tirez les cartes : à chaque carte correspond un conte que nous jouons pour vous. Comique, troublant ou envoûtant, chaque conte a sa saveur, sa couleur unique, sa sagesse cachée.

Vendredi 19 août – Ferrier de Tannerre

➤ *Atelier création scénographie – installation d'un camp éphémère et fantasmé ! / Bois du Ferrier de Tannerre*

Mercredi 17 août – de 10h à 18h et Jeudi 18 août – de 10h à 18h

➤ *Rencontre / conférence – Le transhumanisme*

Mercredi 24 août à 19h – Lieu et intervenants à définir

Contes des sages soufis

Tout public à partir de 8 ans – Durée : 1h et plus si vous en redemandez

La parole du sage ne connaît pas de frontière...

Portés par la musique et le chant, volons ensemble vers Bagdad ou Ispahan ! Montez sur notre tapis magique et tirez les cartes : à chaque carte correspond un conte que nous jouons pour vous. Comique, troublant ou envoûtant, chaque conte a sa saveur, sa couleur unique, sa sagesse cachée.

Vendredi 19 août – Ferrier de Tannerre



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Les Sapeurs-Pompiers de Tannerre en Puisaye sont au nombre de 9 : 4 femmes et 5 hommes. Les sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Première Intervention de Tannerre en Puisaye assurent une mission de secours auprès de la population locale. Ils sont formés aux diverses missions et bénéficient d'une formation initiale à la suite de leur engagement, adaptée aux missions exercées, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de leur carrière. Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés en principe au grade de sapeur pour une période de cinq ans, tacitement reconduite.

Les pompiers de notre commune interviennent entre 40 et 60 fois par an pour des secours à la personne, des accidents routiers, des opérations diverses et des incendies. Leur secteur d'intervention s'étend sur TANNERRE en totalité et une partie de MÉZILLES, SEPTFONDS, VILLENEUVE LES GENETS et VILLIERS ST BENOIT.

Les Sapeurs-Pompiers de Tannerre sont disponibles également pour vos nids de guêpes, frelons et abeilles.

Pour tous renseignements ou besoins, vous pouvez prendre contact avec le Sergent-Chef LAURENT PESANT au 03.86.45.49.41 ou 06.75.01.70.43.

Les projets de l'Amicale pour 2022 : l'organisation d'un concours de pétanque et la traditionnelle Sainte-Barbe à la salle des fêtes.

Quelques photos...



Ramassage des déchets



Collecte pour l'Ukraine



1^{er} Marché de Noël



1^{ère} fête des voisins



Halloween



Fête du Ferrier



Repas de nos aînés



Règlementations

Horaires autorisés pour la tonte et les engins à moteur

Arrêté préfectoral n° DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h Le dimanche de 10h à 12h et de 16h à 18h

Merci de respecter ces horaires pour le bien-être de tous.



Brûlage

Nous vous rappelons que la loi interdit formellement de brûler les déchets verts

(Circulaire interministérielle du 18 novembre 2011), ceux-ci doivent être valorisés en compost ou emportés en déchetterie.



Meublés de tourisme

Il est obligatoire de déclarer en mairie les hébergements à vocation touristique créés chez les particuliers :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14004.do

Recensement militaire

Venir en mairie faire votre déclaration



Urbanisme

Pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur (changement des menuiseries, réfection de la toiture, changement des volets, modification des couleurs...), un agrandissement ou une nouvelle construction, il est obligatoire de déposer une demande d'urbanisme en mairie.

Carte de déchetterie

Vous pouvez obtenir la carte en faisant directement la demande en déchetterie ou sur le site de la communauté de communes :

<https://www.puisaye-forterre.com/vivre/gestion-dechets/les-dechetteries/>

Ordures ménagères

Pour la commune, le ramassage des ordures est effectué le vendredi matin (à sortir le jeudi soir). Pour les résidents secondaires, il y a la possibilité d'obtenir une clé en mairie afin de déposer vos sacs (jaunes ou déchets ultimes) dans les gros containers situés au cimetière et dans certains hameaux.

Calendrier des manifestations



Mai

26 - *Sortie de l'ascension* – Comité des Fêtes

Juin

25 – *Cochon grillé* - Comité des Fêtes

Juillet

13- *Fête Nationale avec feu d'artifices*

Août

15 – *Vide-greniers* – Comité des Fêtes

Septembre

11 – *Fête du Ferrier*

Octobre

29 – *Fête de la Citrouille* – Comité des Fêtes

Novembre

5 – *Repas d'Automne* – Comité des Fêtes

11- *Cérémonie commémorative de l'armistice*

26 et 27 – *Décorations de Noël*

Décembre

4 – *Marches au profit du Téléthon*

18 – *Marché de Noël et spectacle de Noël*

D'autres manifestations peuvent être prévues en cours d'année par les différentes associations.



ÉTAT CIVIL

Naissances

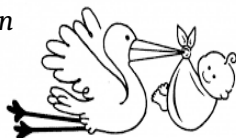
LAISNÉ Robin

MARTY LEPRINCE Louis

Hevan FOURNIER

Tim JEANNARD

MILLOT Keyliann



Mariages

HABAY Cyril et MEURGUE Maggy
le 18 septembre 2021

THEVENIN Sébastien et
TRABUCHET Marie-Paule
le 09 octobre 2021



Décès



DOUSSOT Nicole le 17 juin 2021

TANCHOUX Catherine le 05 août 2021

GOUIN Alain le 12 août 2021

DELAPORTE Adrien le 07 octobre 2021

MONGEOT Léonne 25 décembre 2021

CAMEAU Odette le 14 février 2022

FOURNIER Philippe le 15 avril 2022

Dernières actualités

Modification d'emplacement

La boîte aux lettres de la Poste a changé de place.
Retrouvez là dès à présent vers la mairie !



COMPOST disponible pour les habitants de la commune sur la plateforme de stockage communale vers le terrain de tennis.

Cérémonie du 08 mai



Plusieurs apiculteurs particuliers sont présents sur la commune. Si vous avez un essaim chez vous, merci de prendre contact auprès de la mairie !



Fleurissement de la commune

